

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3325

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Pôle multimodal de la Saulaie - Création du mail Sémard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3325**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Pôle multimodal de la Saulaie - Création du mail Sépard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a inscrit dans son plan de mandat le prolongement de la ligne B du métro sur le site de la Saulaie à Oullins. Ce prolongement, depuis Gerland, conduit à la réalisation d'un pôle d'échanges dans le quartier de la Saulaie qui doit être mis en service en 2013.

Ce projet s'inscrit dans la requalification de l'entrée ouest de l'agglomération avec la perspective de la réalisation d'un bouclage du périphérique de l'agglomération.

Un programme global d'aménagement a été imaginé afin de créer un pôle multimodal qui intégrera la future station de métro avec le centre urbain de la Ville d'Oullins et facilitera les échanges entre le métro, la gare TER, les voitures, bus et modes doux générés.

Parallèlement à ce projet, d'autres projets urbains d'importance sont planifiés ou à l'étude sur le secteur : en particulier, la reconversion urbaine du site de la Saulaie, la rénovation de l'habitat existant du quartier Sépard/Yzeron, etc.

La mise en service de ce pôle d'échanges va accroître le trafic de véhicules sur la rue Sépard et augmenter le risque de stockage de véhicules sur un passage à niveau déjà classé dangereux. En conséquence, ce dernier sera supprimé dans les délais les plus brefs.

Cette suppression de passage à niveau implique la création anticipée d'une voie nouvelle dite Mail Sépard passant sous voies ferrées.

Le projet de création du mail Sépard permettra de relier le quartier de la Saulaie avec le pôle multimodal et le secteur d'urbanisation future. Il permettra de sécuriser le franchissement des voies ferrées. Il débutera au niveau de la rue Louis Aulagne et se terminera au niveau de la voie nouvelle.

Il permettra notamment de :

- créer un lien transversal interquartier entre le quartier de la Saulaie et le centre-ville d'Oullins,
- offrir une large place aux modes doux dans la continuité de la voie nouvelle nord-sud,
- améliorer la desserte du futur pôle multimodal, notamment en matière de transport en commun,
- permettre un franchissement sécurisé des voies ferrées.

Afin de répondre à ces objectifs, la solution d'aménagement comporte une chaussée deux fois une voie véhicules, ainsi qu'un couloir d'approche pour les bus au carrefour mail Sépard/voie nouvelle afin de favoriser la fluidité du trafic de bus ainsi que l'accès à la gare de bus du pôle multimodal.

Les carrefours mail Sépard/rue Aulagne et mail Sépard/voie nouvelle seront gérés à l'aide de feux tricolores.

Des trottoirs confortables (4 à 5 mètres) sont prévus de chaque côté du mail Séward.

Une piste cyclable à double sens séparée de la voirie sera réalisée au sud du mail Séward dans le prolongement de la piste cheminant le long de la voie nouvelle.

Il est proposé de créer une trame verte par un double alignement d'arbres de part et d'autre des voies de circulation.

En ce qui concerne le stationnement, le parti pris est de proposer uniquement des places "dépose-minutes" au sud du mail Séward afin de desservir la gare de métro.

Par ailleurs, des places "taxi" seront proposées à proximité des places "dépose-minutes".

Les eaux de pluie seront récoltées gravitairement vers une bache de stockage enterrée puis renvoyées à l'Yzeron après filtration via un système de pompes.

L'éclairage, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), sera réalisé en cohérence et dans la continuité du parvis du métro et de la voie nouvelle.

Le projet Oullins-pôle multimodal est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement (axe C11). A ce titre, la présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme concerne la création du mail Semard.

Le montant des dépenses estimées pour le projet est le suivant :

- études et maîtrise d'œuvre : 500 000 € TTC,
- travaux de voirie et d'eau pluviale: 3 500 000 € TTC.

Soit un coût global de l'opération évalué à 4 000 000€ TTC.

Par délibération n° 2012-2956 du 16 avril 2012, la participation financière des différents partenaires du projet a été arrêtée comme suit :

- Région Rhône-Alpes : 982 000 €,
- Commune d'Oullins : 743 000 €,
- Société nationale des chemins de fer français (SNCF) : 243 000 €.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, par délibération n° 2011-2225 du 23 mai 2011, pour les études et la maîtrise d'œuvre d'un montant de 500 000 € TTC sur le budget principal.

Il est donc proposé l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 3 500 000 € TTC en dépenses et 1 968 000 € en recettes à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la création du mail Séward dans le cadre de la desserte du pôle multimodal à Oullins.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O2430 pour un montant total de 3 500 000 € TTC en dépenses et 1 968 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparties selon l'échéancier suivant : 2 000 000 € TTC en 2013 et 1 500 000 € TTC en 2014 en dépenses et 1 200 000 € en 2013 et 768 000 € en 2014 en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 000 000 € TTC en dépenses et 1 968 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.